**Formulaire inscription**

**Dimanche 02 juin 2024**

**Salle LEON LE TUTOUR ou emplacement extérieur**

**BULLETIN A RETOURNER AVANT LE SAMEDI 25 MAI 2024 17H00**

Formulaire à renvoyer à

PATRICK BROSSE 2 Keridel 56500 Plumelin

Identité

Mme / Mr :…………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone :……………………………………… Email :………………………………………………………………………………………

Véhicule :…………………………………………………….N° immatriculation :………………………………………………………

**Condition de réservation :**

**Tarifs :**

**• 2.5 € les 2.5ml intérieur / 7.5 € AVEC TABLE DE 2.5ml**

 **• 2.5 € le ml extérieur**

**• 9.50 € extérieur avec véhicule (4ml)**

Je réserve : ............ Mètres à l’intérieur 2.5€ /ml = ............ €

 ............ Mètres à l’intérieur avec table 7.5€ /2.5ml = ............ €

 :.......... Mètres à l’extérieur 2.5€ /ML= ............. €

 :.......... Mètres à l’extérieur avec véhicule 9.5€ /4ML= ............. €

  **Total** : .....................€

**L’emplacement sera réservé à réception du dossier complet :**

**Bulletin d’inscription daté et signé, règlement signé précédé de la mention «lu et approuvé », copie recto-verso de la carte d’identité, chèque à l’ordre de Pétanque Plumelin (encaissement à partir du 28 mai 2024) ou en espèce a l’aire de pétanque à Plumelin le lundi ou vendredi de 16h à 19h.**

Un message vous sera envoyé après réception de votre inscription

 J’atteste avoir lu le règlement au verso et en accepte toutes les conditions.

 Fait à...................................................le.........................2022

Signature

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

1 –L’entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.

2 –L’utilisation d’une sonorisation individuelle n’est pas autorisée.

3 –L’équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.

4–La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l’association organisatrice. 5 –L’installation s’effectue entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu’à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.

6-Il est autorisé de stationner son véhicule à l’emplacement attribué suivant sa réservation, mais l’exposant indiquera le numéro de la plaque d’immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 18h00

7–L’association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d’en disposer sans que l’exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.

8–Il est interdit d’accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, mur, bâtiments. L’exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d’accident impliquant des dégâts aux installations.

9 –Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.

10–Chaque exposant s’engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l’espace occupé.

11–Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l’intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 18h00.

12–Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.

13–Le règlement par chèque (par courrier) ou espèce (à l’aire de pétanque à Plumelin le lundi ou vendredi entre 16h et 19h) et la copie de ma pièce d’identité sont joints au bulletin d’inscription.

14–Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d’identité.

15–Le présent bulletin est à retourner à l’organisateur avant le samedi 25 mai à 17h00.

**POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE**

 Signature